



AVIS PUBLIC

**TENUE DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR
VISIOCONFÉRENCE**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ à la population que conformément à la directive émise par le décret ministériel qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Conception du 17 janvier 2022, à 19 h 30, se tiendra par visioconférence.

Les citoyens ont la possibilité de s'inscrire en vue d'assister à la séance via la plateforme Zoom. Pour ce faire, ils sont invités à nous faire parvenir leur adresse courriel et leurs questions et/ou commentaires à greffe@municipalite.laconception.qc.ca, et ce, au plus tard le 17 janvier 2022 à 12 h 00. Une confirmation leur sera transmise par la suite de même que le lien Zoom leur permettant d'accéder à la séance. Lors de la période de questions en fin de séance, la soussignée pourra adresser les questions et/ou commentaires préalablement reçus aux membres du conseil municipal.

Par souci de transparence, la séance du conseil municipal sera enregistrée et insérée au contenu du site internet de la municipalité dans les jours suivants la séance.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien avec la présente séance, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : greffe@municipalite.laconception.qc.ca.

Donné à La Conception le 11 janvier 2022.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière